



PERET

BULLETIN MUNICIPAL N° 3 1987 - 1989

SOMMAIRE

	page
Le mot du Maire	3
Les investissements	4
Aménagement place publique	5
Club 3 ^{me} âge et Foyer des Jeunes	5
Taxe locale d'équipement	6
Rues du village	7
Réparation chemins après dégâts d'orage	8
Finances communales	9
O.P.A.H.	10
Rénovation église	11
Isolation des écoles	12
Aménagement cour des écoles	12
Dépenses fonctionnement des écoles	13
Electrification 1987	14
Programme voirie 1988	14
Services de l'Etat	15
Extension réseau eau et assainissement Cabanisses	16
L'âge d'Or	17
A bas Untel	18

Le Mot du Maire

1983 - 1989. Six années se sont écoulées entre ces deux dates, et déjà en 1985 et 1987 nous avons tenu à vous présenter le compte rendu de notre gestion.

L'information est un rouage essentiel de la démocratie et chaque citoyen est en droit d'avoir connaissance de l'utilisation qui est faite des deniers publics.

Nous avons fait des choix difficiles face aux multiples travaux que nous envisagions. A tort ou a raison, nous avons opté pour tel équipement plutôt que tel autre. Nous avons chaque fois essayé de maintenir l'équilibre entre les différentes composantes de notre communauté, en répartissant au mieux les dépenses par secteur et surtout en gardant toujours les yeux ouverts sur le niveau des finances communales.

De 1983 à 1989 nous avons accompli le mandat que vous nous avez confié avec sérieux, honnêteté, rigueur et enthousiasme.

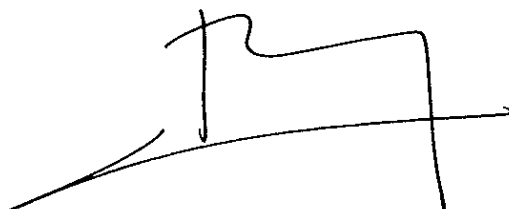
Les équipements réalisés sont visibles par tous, qu'il s'agisse de la voirie, des écoles, de l'église, des équipements sportifs ou des réseaux d'eau, d'assainissement ou d'électricité.

Grâce à de nombreuses subventions nous avons pu mener à bien ces travaux sans augmenter les impôts communaux et en conservant une bonne trésorerie. (120 381 F au 31/12/82 - 271 206 F au 31/12/88)

Certes, la perfection n'existe pas, mais nous achevons ce mandat la conscience tranquille et avec la certitude d'avoir mérité la confiance que vous nous avez accordée.

Christian BILHAC,

Maire de PERET



Les investissements

LES INVESTISSEMENTS

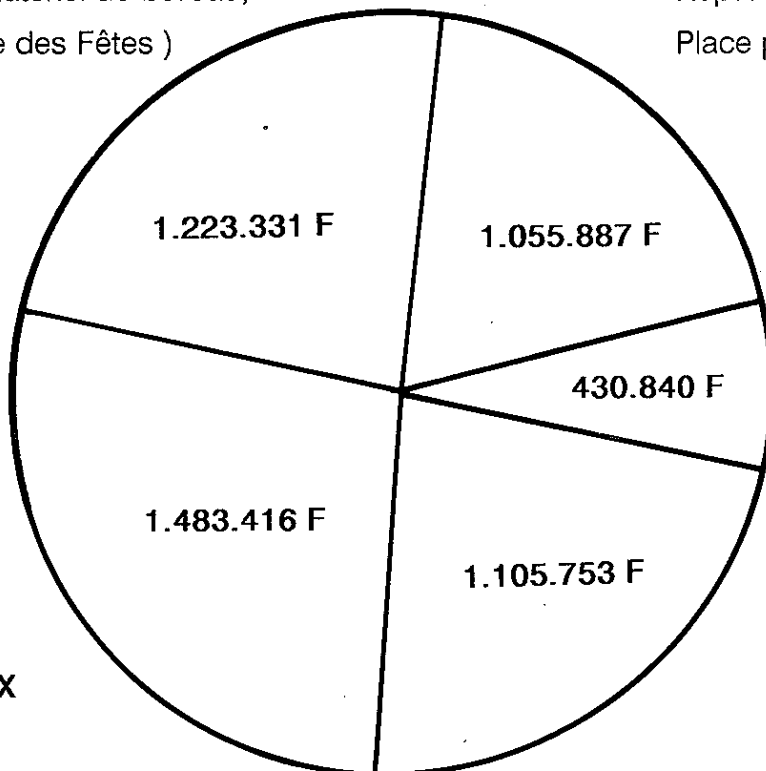
5.229.227 F

PATRIMOINE

Salle des Fêtes
Bureaux Mairie
Ecole Maternelle
Classe Informatique
Isolation Ecole
Eglise Clocher
Acquisition de mobilier
(Estrades, matériel de bureau,
mobilier salle des Fêtes)

VOIRIE

Rue Paul Valéry
Rue Pierre et Marie Curie
Chemin des Roques
" des Tufts
" de Peret à Paulhan (la Rasime)
" de Massacos
" de l'Arnède, St MASSAL
" des Cabanisses
Réparation après dégats d'orages
Place publique



EQUIPEMENTS SPORTIFS

Tennis, Terrain de jeux,
Terrain de Foot, Plateau sportif,
Cour Ecole.

RESEAUX

Eau
Assainissement
E.D.F.

LOGIVERTS

A noter que pour une annuité de 43.121 F les Logiverts ont procuré à la commune une recette de 55.849 F en 1988

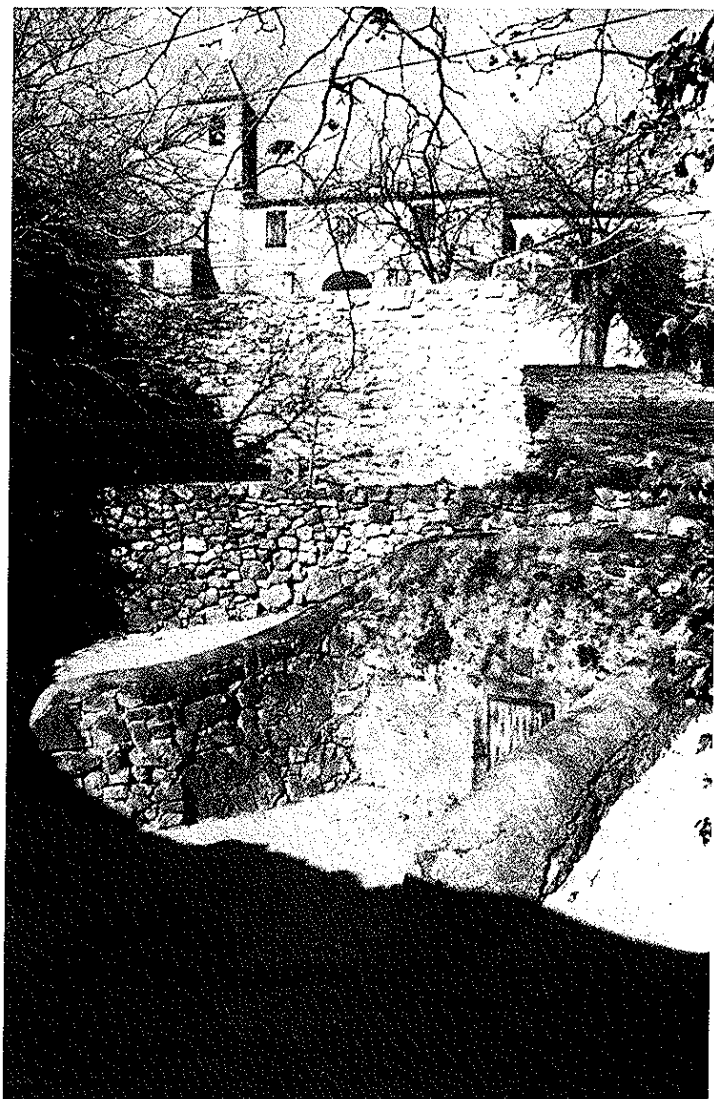
Aménagement de la Place Publique

En 1985, le Conseil Général alloue à la commune une subvention de 40.000 F pour l'équipement d'un gîte rural. Mais en même temps, nous réalisons la construction des logiverts. De ce fait, le Conseil Municipal demande le transfert de cette subvention pour l'aménagement d'une place publique et décide d'affecter ces crédits au quartier de Notre Dame.

Le mur de soutènement du parvis de la chapelle sera reconstruit, les abords de la fontaine aménagés et les eaux de ruissèlement canalisées.

Avec les reste de ce programme, nous avons planté les abords des Logiverts.

* Montant des travaux	92 841,97 F
* Subvention du Conseil Général	40 000,00 F
* Quote part communale après récupération de la TVA	38 284,35 F



Club " 3me Age " et Foyer des Jeunes

En septembre 1987 une subvention est demandée au Conseil Général. La somme allouée est de 15 000 F.

Le Conseil Municipal décide de rénover le Foyer des Jeunes et celui du "3ème âge". Les travaux sont confiés à l'entreprise TENA.

* Dépenses	18 454,04 F
* Subvention du Conseil Général	15 000,00 F
* Quote part communale après récupération de la TVA	560,45 F

Taxe Locale d'Equipement

A l'occasion de la construction d'un batiment, il est demandé une taxe locale d'équipement ainsi qu'une taxe départementale "espace verts".

Afin que chacun puisse comprendre les raisons d'une taxation différente pour des constructions à priori similaires, nous avons pensé utile de publier le tableau ci-dessous: (circulaire ministérielle du 26/10/88)

Catégories de constructions	Valeurs forfaitaires F/M² période du 1/01/87 au 31/10/88 (hors région Ile de France)
1. Constructions légères non agricole et non utilisables pour l'habitation y compris les hangars autres que ceux mentionnés au 3 ci-dessous	280
2. Locaux des exploitations agricoles à usage d'habitation des exploitants agricoles et de leur personnel	
Autre locaux des exploitations agricoles intéressant la production agricole ou une activité annexe de cette production	530
Batiments affectés aux activités de conditionnement ou de transformation des coopératives agricoles, viticoles, horticoles, ostréicoles et autres	
3. Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale, industrielle ou artisanale	
Garages et aires de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale ou artisanale	840
Locaux à usage industriel ou artisanal et bureau y attenant	
Locaux des villages de vacances et des campings	
4. Locaux d'habitation et leur annexes construits par les sociétés immobilières créées en application de la loi n° 46 860 du 30 avril 1946	
Foyers-hotels pour travailleurs	
Locaux d'habitation et leurs annexes bénéficiant d'un prêt locatif aidé	740
Immeubles d'habitation collectifs et leurs annexes remplissant les conditions nécessaires à l'octroi de prêts aidés à l'accession à la propriété	
5. Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes remplissant les conditions nécessaires à l'octroi de prêts conventionnés	1060
6. Parties des bâtiments hôteliers destinés à l'hébergement des clients	1480
7. Autres constructions soumises à la réglementation du permis de construire	2010

Ainsi, pour deux maisons à usage d'habitation, d'une superficie identique (95 M²)

1° - La maison construite grâce à un prêt aide à l'accession à la propriété (P.A.P.) paiera:

740 F X 95 X 1% = 703 F

2° - La maison construite grâce à un prêt conventionné paiera:

1 060 F X 95 X 1% = 1007 F

3° - Un local agricole de même superficie paiera:

530 F X 95 X 1% = 503,50F

Rues du Village



Rue PAUL VALÉRY

La réfection de la chaussée était devenue une nécessité. Le Conseil Municipal confie l'étude et la direction des travaux à la D.D.E. C'est la Société COLAS MIDI MEDITERRANEE qui est chargée de réaliser la remise en état de "la Calade" en octobre 1987.

La commune contracte un emprunt auprès de la CAECL pour faire face à la dépense. Nous avons bénéficié pour cet emprunt d'une aide du Conseil Général qui ramène le taux de l'emprunt à 7,50% (au lieu de 9,60%).

* Montant des travaux	148 822,00 F
* Subvention	38 396,00 F
* quote part communale après récupération de la TVA	61 731,29 F

Rue Pierre et Marie CURIE

Le Conseil procède de la même manière que pour la rue Paul Valéry et demande le concours de la D.D.E. - subdivision de PEZENAS.

Il décide d'affecter à ce programme la subvention annuelle allouée par le Conseil Général pour la voirie communale d'un montant de 39 951 F.

L'entreprise MAZZA de ST THIBERY a été retenue pour l'exécution des travaux après consultation des entreprises de la région.

* Montant des travaux	127 281,14 F
* Subvention du Conseil Général	39 951,00 F
* quote part communale après récupération de la TVA	67 368,68 F

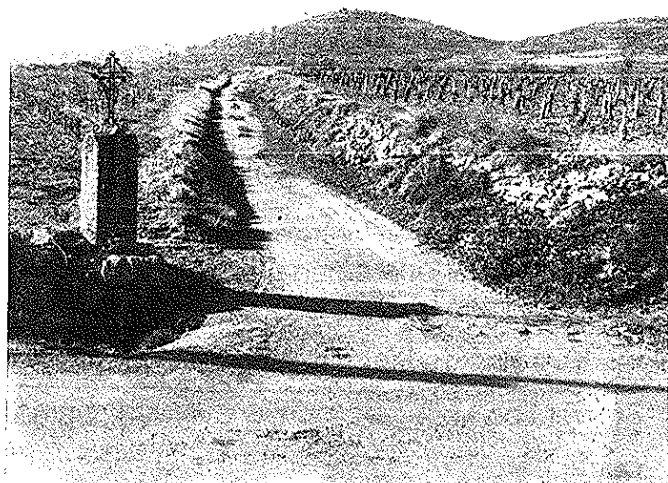
Réparation des Chemins après dégâts d'orage



Après les pluies diluviennes des 17 et 18 octobre 1987, la voirie communale est classée sinistrée. La D.D.E., subdivision de PEZENAS, dresse le bilan des dégâts de la voirie. Un emprunt est contracté pour faire face à cette dépense imprévisible. Le Conseil Général prenant en charge 50% de l'annuité de l'emprunt.

Ainsi, différents travaux sont réalisés par les entreprises H.A.S. de Mourèze, CACERES de PERET, ABBE de LIEURAN sur les voies communales dites des Arbres, du Causse, du Broum, de la Baume, des Claurels, de Pioch Caulet, de Roque de Nave, de Pioch Cal, de Baladerne, de la Fontanelle, de Massacos, de Famouries, et de La Plaine.

* Montant des travaux	208 125,09 F
* subvention Conseil Général 50%	108 000,00 F
* quote part communale après récupération de la TVA	67 491,08 F



Les Finances Communales

Une étude publiée récemment par la Revue des Communes sur les budgets communaux nous permet de comparer la situation de PERET avec la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants.

I - Les Dépenses de Fonctionnement:

La moyenne nationale des dépenses de fonctionnement s'établit à 2 464 F. Pour PERET, les dépenses sont de 2 325 F. Les frais de personnel représentent 1 478 F par habitant en moyenne, contre 668 F par habitant à PERET.

Les contingents, allocation, subvention et participation représentent en moyenne 744 F par habitant; pour PERET cela représente 458 F par habitant. Ces dépenses sont constituées par l'aide aux associations (Foyer Rural, Syndicat de chasse, anciens combattants, association de propagande pour le vin etc...) et les contingents (aide sociale, contingent incendie, ordures ménagères)

Les intérêts de la dette représentent en moyenne 420 F par habitant ou 14,2 % des dépenses de fonctionnement. A PERET, ce calcul donne 324 F par habitant et 13,95 %.

A ce sujet, il faut remarquer qu'une part importante de cette dette est couverte par les recettes résultant des emprunts (Logiverts, eau, assainissement) et non par la fiscalité.

II - Les Recettes de Fonctionnement:

Elles s'élèvent à 2 937,50 F par habitant en moyenne et à 2 325,38 F par habitant pour PERET.

Les impôts locaux représentent 1 198 F par habitant en moyenne et 978,05 par habitant pour PERET.

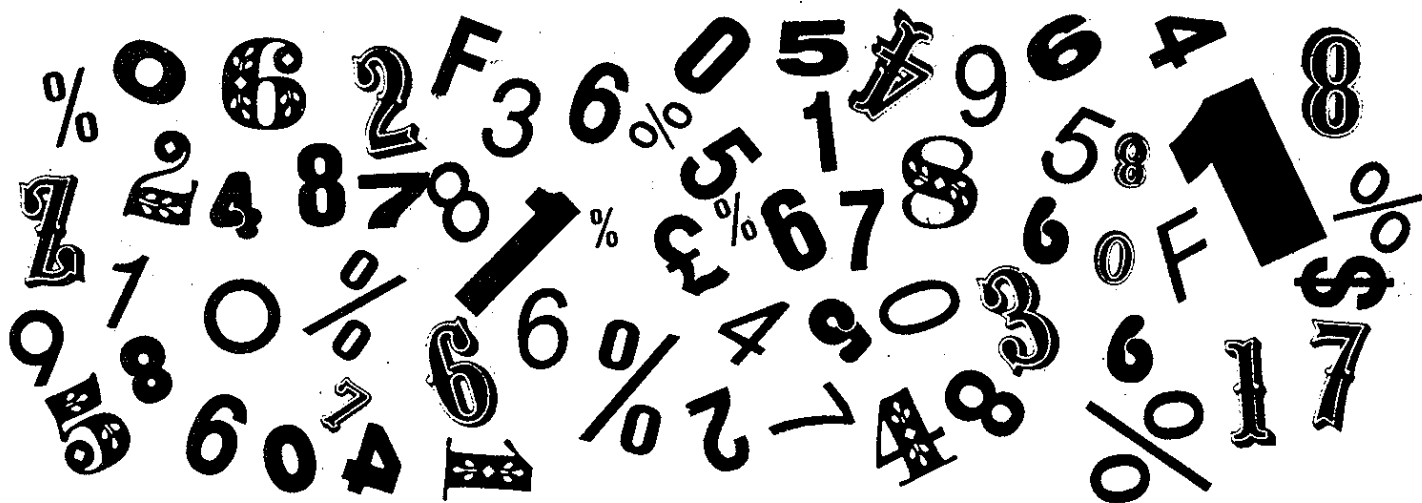
Les dotations de l'Etat s'élèvent à 1 067 F par habitant pour la moyenne nationale et à 799,01 par habitant pour PERET. La faiblesse de cette dotation s'explique par le fait qu'elle est calculée en partie en fonction de l'effort fiscal. C'est dire que moins les taux d'imposition sont élevés, moins l'état aide la commune.

III - L'Endettement:

La dette totale atteint 3.544 F par habitant pour la moyenne des communes, et 3.607 F par habitant pour PERET.

IV - L'Investissement:

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 341 F par habitant en moyenne, et à 217,55 F par habitant à PERET.



L'O.P.A.H.

En 1984, 21 communes des cantons de PEZENAS, MONTAGNAC et FLORENSAC se sont constituées en Charte Intercommunale pour le développement et l'aménagement de la Basse Vallée de l'HERAULT.

C'est dans ce cadre que les élus locaux ont manifesté leur volonté d'engager des actions de réhabilitation des centres anciens. Sous l'égide de la Charte intercommunale, neuf communes se sont groupées pour réaliser une O.P.A.H. intercommunale. Ce sont: AUMES - CAUX - FONTES - MONTAGNAC - NEZIGNAN L'EVEQUE - NIZAS - ST PONS DE MAUCHIENS, ST THIBERY et PERET.

Qu'est ce qu'une O.P.A.H.?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a pour but l'amélioration du confort des logements et la mise en valeur du patrimoine bâti. Concertée entre les communes adhérentes, l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), l'O.P.A.H. permet de mobiliser des moyens importants pour satisfaire ces objectifs sur une durée de trois années.

un outil: l'équipe opérationnelle de l'O.P.A.H.

L'O.P.A.H. est gérée par une équipe d'animation et de suivi. Cette équipe, au service de la population et des collectivités locales, a pour mission de mettre en oeuvre les objectifs de l'opération:

- informations et assistance pour le montage des dossiers auprès des propriétaires et des occupants

- assistance architecturale

- assistance aux communes pour les opérations locatives, les aménagements d'espaces publics et les équipements collectifs.

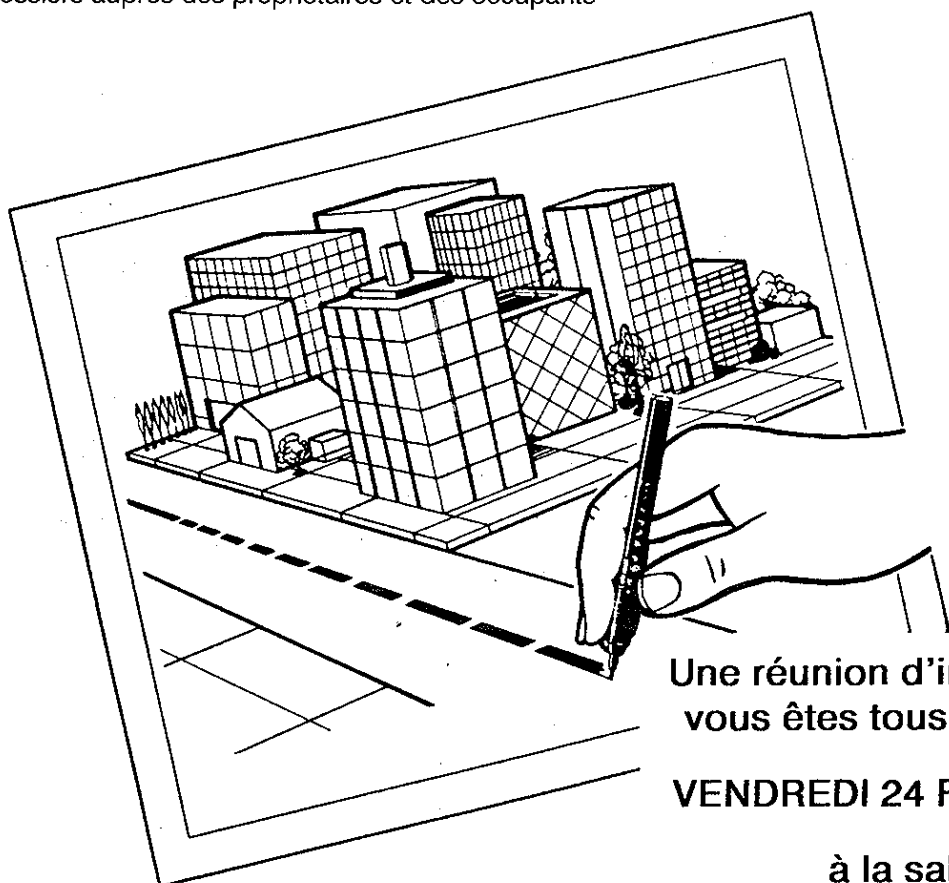
Des aides à l'amélioration de l'habitat

Dans le cadre de l'O.P.A.H., certaines aides traditionnelles sont majorées ou étendues. Il s'agit des:

- aides aux propriétaires bailleurs pour des travaux d'amélioration de confort (création de WC, salle d'eau, installation de chauffage) ainsi que des travaux de remise en état de l'immeuble.

- aides aux locataires. Les logements rénovés avec l'aide de l'A.N.A.H. ouvrent droit à l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) pour les locataires lorsque le logement est conventionné.

- aux propriétaires occupants: lorsque un logement a été construit depuis plus de vingt ans et que les ressources sont inférieures au plafond des prêts à l'accession à la propriété (P.A.P.), ces propriétaires occupants peuvent obtenir une prime pour des travaux d'installation d'équipements de confort. Dans certains cas, l'aide peut atteindre 40 %.



Une réunion d'information à laquelle
vous êtes tous invités aura lieu le :

VENDREDI 24 FEVRIER à 18 heures

à la salle des fêtes

Rénovation de l'Eglise

Les derniers travaux importants (réfection de la toiture) ont été réalisés dans cet édifice il y a plus de trente ans. En 1986, le Conseil Municipal demande à Gérard MILLES, architecte à BEZIERS de réaliser un diagnostic technique et d'estimer les travaux à effectuer en collaboration avec les architectes des Bâtiments de France.

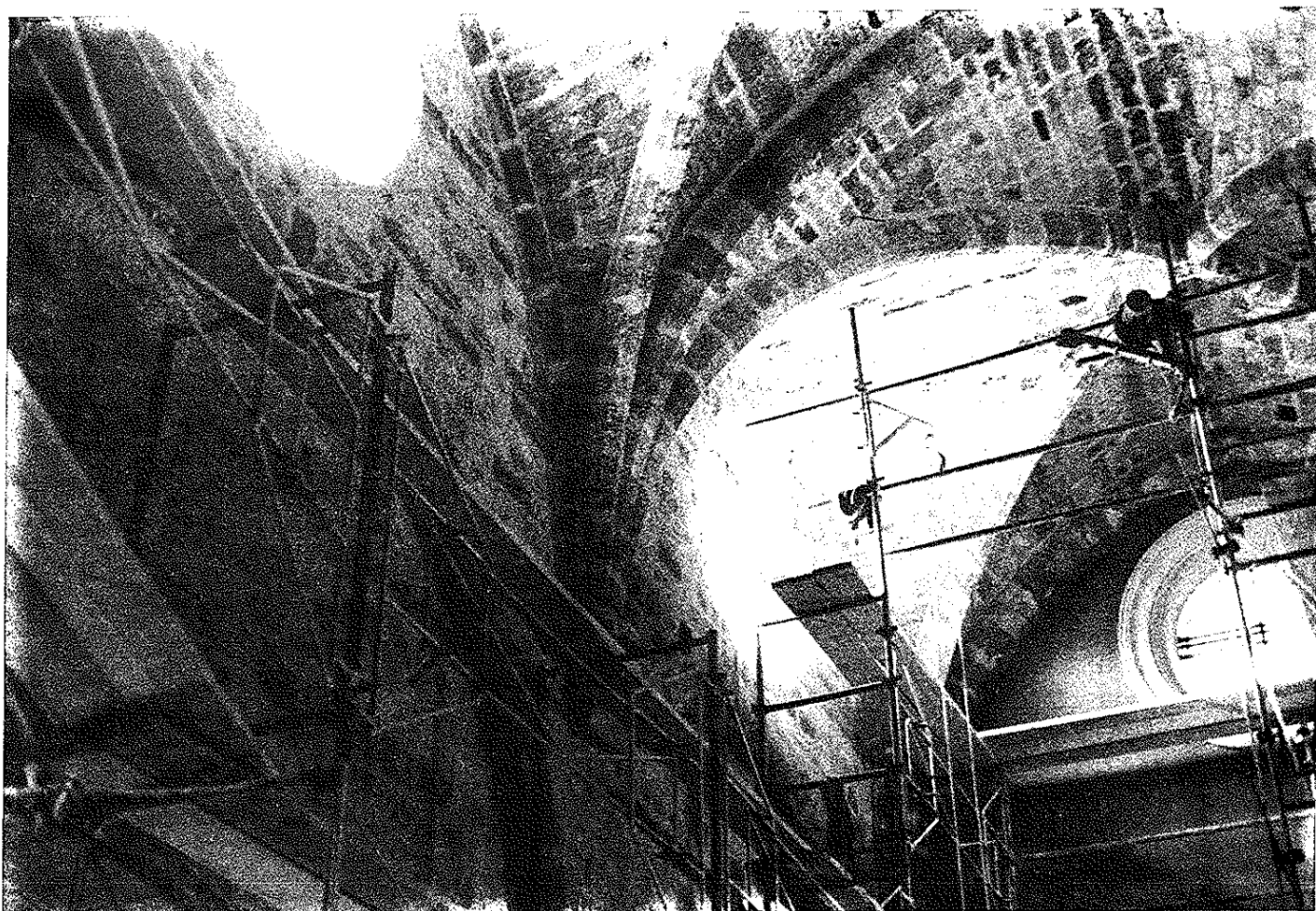
En même temps, une subvention est demandée à l'Etat, au Conseil Général et à la Région.

Après deux ans de concertation, de réunions, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les Bâtiments de France, le Conseil Paroissial et le Conseil Municipal, un marché est signé avec l'entreprise CACERES.

1988 - Montant du projet : 250 000 F

Subventions Conseil Général (Hors programme)	34 500
Etat (Affaires culturelles)	50 640
Conseil Régional	25 000
Conseil Général (subvent. complément;)	42 698

	152 838
Quote part communal après récupération de la TVA	53 721,80



Grace à une collaboration efficace de l'architecte M. MILLES, de M. CACERES entrepreneur, du Conseil Municipal, du Conseil Paroissial et de l'architecte des Bâtiments de France, M; SEGUIN, nous avons pu, malgré des moyens

modestes renover cet édifice et lui redonner une place prépondérante dans le patrimoine communal.

Afin de mettre en valeur l'église, la paroisse a pris en charge l'installation électrique (15 000 F).

Isolation des Ecoles



Après avoir posé des plafonds isolants et installé le chauffage électrique dans les classes, il convenait de poursuivre l'isolation par le remplacement des menuiseries vétustes existantes.

Une subvention a été demandée au Conseil Général le 30 septembre 1986 et les travaux réalisés durant l'été 1987.

* montant des travaux :	68 106,45 F
* Subvention du Conseil Général :	38 479,00 F
* Quote part communale après récupération de la TVA	18 947,36 F

Aménagement de la Cour

A la suite de la réunion annuelle parents d'élèves institutrices et Conseil Municipal, il a été décidé d'aménager la cour de l'école.

1ère tranche :

reprofilage de la plateforme afin de permettre l'écoulement des eaux et revêtement en béton bitumineux. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MAZZA de ST THIBERY en aout 1988.

2ème tranche :

installation de jeux de plein air

* Montant du projet	70 000 F
* Subvention du Conseil Général :	50 022 F
* Quote part communale après récupération de la TVA	8 999 F



Dépenses de Fonctionnement des Ecoles



Nous avons beaucoup investi pour moderniser l'école. Il s'agit là d'une priorité mais il faut savoir que l'éducation représente une part importante du budget communal.

RECETTES :

. dotation spéciale instituteurs	20 772 F
. fonds scolaires	390 F

DEPENSES :

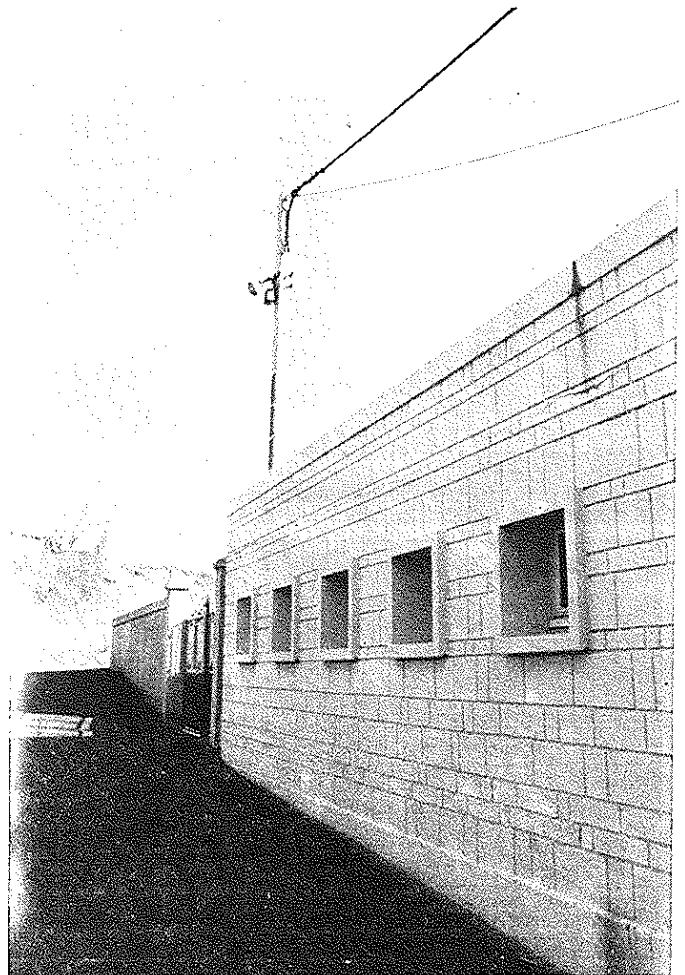
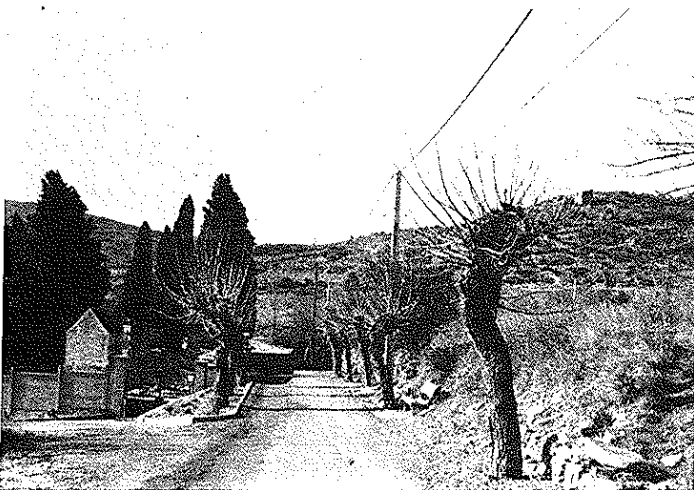
. frais de personnel (Mmes RIBES + VIVANCOS) + indemnité de logement + études surveillées (Mmes AUGÉ + CUSSOL)	140 100 F
. électricité et chauffage	13 352 F
. fournitures scolaires	11 933 F
. arbre de Noël	4 159 F
. produits d'entretien et pharmaceutiques	610 F
	170 154 F

Electrification 1987

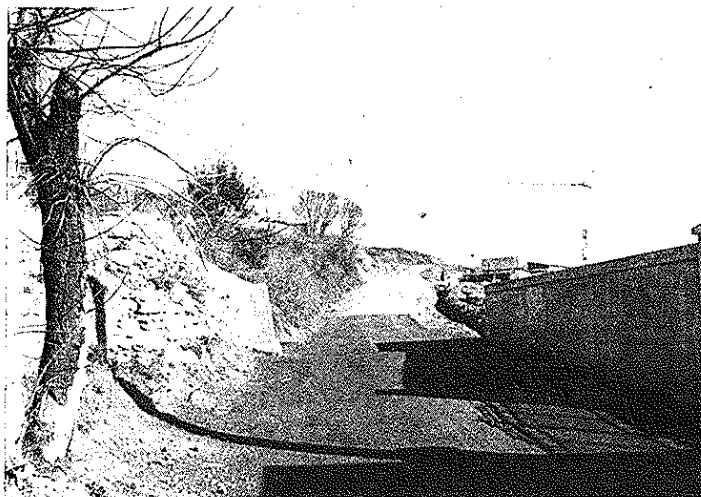
Après une étude E.D.F., il convenait de procéder à l'extension des réseaux BT aériens issus des postes des "Roques" et "Peret".

Le Conseil Municipal approuve le projet dressé par la SCET GAXIEU de BEZIERS, une subvention du Conseil Général étant allouée à la commune pour ces travaux. Il s'agissait d'étendre le réseau BT sur la rue de l'égalité et devant l'école.

* Montant des travaux	98 543,65 F
* Subvention du Conseil Général	63 375,00 F
* quote part communale après récupération TVA	19 714,08 F



Programme Voirie 1988



Ce programme a permis de réaliser le chemin de "PERET à PAULHAN" d'une part, et la remise en état de la chaussée devant les Ecoles.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MAZZA de ST THIBÉRY, après consultation de plusieurs entreprises, sous le contrôle du Bureau d'Etude GAXIEU de BEZIERS

Montant des travaux :	149.993,84 F.
Subvention du Conseil Général :	82.210 F
Quote part communale après récupération de T.V.A.:	44.260,35 F

Les services de l'Etat

En dehors de la gestion de la commune proprement dite, il faut aussi mener de multiples interventions auprès des différents services qui, à force de ténacité, finissent par porter leurs fruits.

SUBDIVISION de l'EQUIPEMENT

Travaux réalisés:

1983 - remise en état du CD 128 E (chemin neuf)

1986 - remise en état du CD 128 entre La Pierre plantée et Lieuran Cabrières

- réfection des parapets des ponts sur le CD128E

- indication de PERET dans ASPIRAN

1988 - élargissement du pont aux Prés (route d'ADISSAN)

Travaux demandés :

1988 - indication de PERET sur la RN 9 au fond des "allées" d'ADISSAN

- élargissement du virage au fond du Roucan, route de CLERMONT

- remise en état des panneaux de signalisation à l'entrée du village

SERVICES D'AUTOCARS

1985 - intervention auprès de la S.O.D.E.T.R.E. (société départementale des transports) pour le maintien de la ligne d'autocars du mercredi (marché de CLERMONT)

FRANCE TELECOM

1988 - demande d'amélioration du réseau de téléphone sur la commune

Réponse : en juin 1989, de gros travaux sont prévus avec renforcement des lignes CLERMONT-PERET et construction d'un bâtiment avec un système perfectionné qui remplacera le petit local situé au chemin neuf.



Extension du réseau d'eau et assainissement " Les Cabanisses"

En septembre 1985, le Conseil Municipal approuve le projet qui a pour objet la desserte, à partir du réseau de distribution du village, des habitations existantes et à venir du quartier des Cabanisses et qui permet d'assurer le service d'incendie dans cette zone d'extension.

Ce projet permet de viabiliser les parcelles de la 1ère zone NA du POS comme il avait été décidé lors de l'élaboration de ce dernier.

En réalisant ces travaux sur l'ancien chemin de PERET à LIEURAN-CABRIERE, une voie d'accès était ouverte permettant d'aller d'un bout à l'autre du village sans avoir à le traverser.

Il faut noter que ce projet avait pour but l'extension du réseau d'eau et d'assainissement et non pas la création d'une voie d'accès. Comme pour le chemin des Roques, l'aménagement de la voirie se fera lors d'une prochaine tranche de travaux.

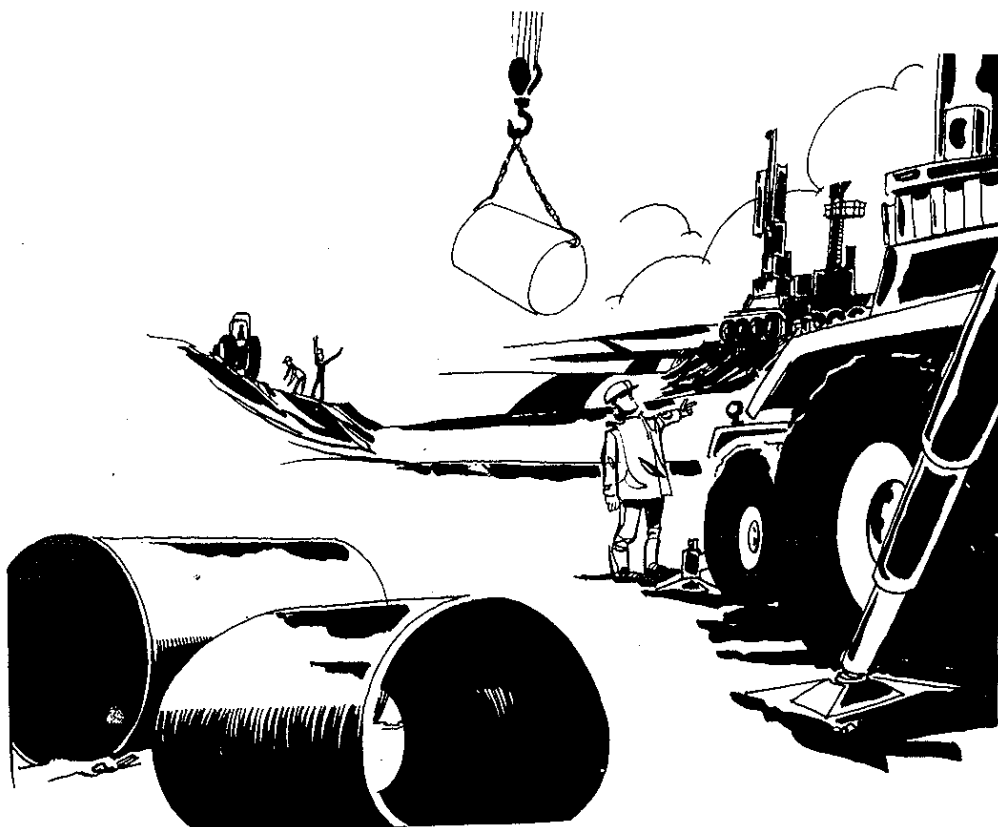
En mai 1986, le Conseil Général nous alloue une subvention pour réaliser ces travaux à laquelle vient s'ajouter une subvention d'Etat.

Un marché est passé avec l'entreprise H.A.S. de MOUREZE, retenue après consultation de plusieurs entreprises.

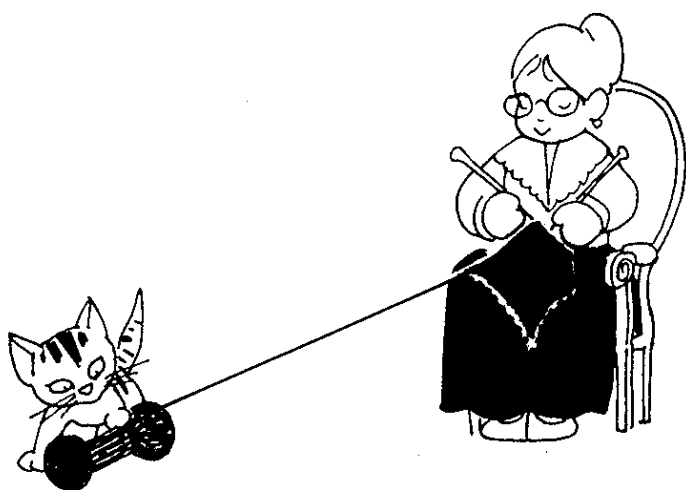
En raison de la nature du sol et des conditions climatiques défavorables, ce chantier a duré plus de temps que prévu. Parallèlement, et face à la quantité d'eau de ruissellement, nous avons traité par la même occasion un réseau d'écoulement des eaux pluviales.

* Montant des travaux	379 996,72 F
* Subvention du Conseil Général et DGE	276 665,00 F
* quote part communale après récupération de la TVA	43 478,23 F

Il convient de noter le taux de subvention particulièrement élevé sur ce programme.



L'Age d'Or



Devant la grande satisfaction exprimée par nos anciens lors des goûters annuels qui les rassemblaient, le Maire, en accord avec son Conseil Municipal a décidé de transformer le goûter en un repas.

En effet, depuis lors, le plaisir est d'autant plus grand que cela nous permet de nous retrouver tous autour d'une bonne table toute une journée.

L'ambiance y est bonne et chaleureuse, les souvenirs s'égrenent, les chansons anciennes sont de retour, et chacun à sa façon retrouve son passé et ses voisins dans la joie et la bonne humeur.



A bas " Untel "

Il y a quelque temps, des jeunes pérétois interpellaient dans un tract la population sur la propreté du village. Ce geste réconfortant est malheureusement resté pratiquement sans suite.

PERET, un bien joli village à flan de coteau, mais quel dommage:

-1° que des chiens en divagation (ou accompagnés pas leur propriétaire) déposent, par-ci par là, leurs crottes.

-2° que régulièrement des containers (ou la benne à ordures) brûlent. Quelques inconscients (à moins qu'il ne s'agisse de volonté délibérée) font supporter à toute la population le coût du remplacement des containers.

-3° que l'utilisation des sacs poubelle, encouragée par la municipalité par des distributions gratuites, ne soit pas assez suivie.

-4° que les papiers soient jetés dans la rue alors que, à quelques pas plus loin une poubelle est là pour les recevoir.

-5° que par flemme ou nonchalance, des voitures se garent en dehors des zones de parking créant une gêne pour tous.

-6° que trop souvent la station d'épuration soit souillée par des huiles de vidange ou des hydrocarbures entraînant de coûteux frais d'entretien.

-7° etc... etc...

Oui,... quel dommage. Il semble pourtant, qu'avec un brin de civisme de la part de chacun, tous ces problèmes pourraient être résolus.

La prise de conscience des jeunes est réconfortante. Il serait bon que chacun écoute un peu leur appel auquel nous nous associons pleinement.

Certains disent qu'il faut sévir. Certes, mais chacun considère que ce qu'il fait ne représente rien à côté de ce que fait "untel" et qu'il faut d'abord sévir sur "untel".

N'attendons pas que "untel" soit discipliné, que chacun montre l'exemple, et "untel" n'existera plus.

Aidez-nous à garder votre village propre

